

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2018
SÉANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 18 septembre 2018 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 13 septembre, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.

Présents : Mmes, Ms ICAME Christine, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, HARSLEM Gérard.

Absents excusés : THIL Jean-Marc (Procuration M. SOUCHON Dominique)
KUKOVICIC Céline (procuration Mme IÇAME Christine)

I) Convention avec les Associations Communales pour l'utilisation de la Salle du Parc

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une convention avec les associations communales pour l'utilisation de la Salle du Parc.

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention et autorise Madame le Maire à signer le document avec chaque association.

II) Contrat de maintenance de l'horloge de l'église

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le contrat de maintenance de l'horloge de l'église et présente l'offre de la Sté Bodet de Vendenheim pour un montant de 100 € HT par an.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance.

III) Questions diverses

a) Convention pour l'utilisation des vestiaires foot

Le Conseil Municipal est informé de l'avis favorable du Président de l'Association ASPOLT pour un partage de l'usage des vestiaires avec l'Association Loisirs Canins de Faulquemont Présidée par M. Breyer Jacques.

Cet accord devrait être validé lors de l'assemblée générale de « ASPOLT » le 20 octobre 2018.

Une convention sera mise en place pour les deux associations concernant les vestiaires et l'usage du terrain de Football pour le Club Canin.

b) « Commune Nouvelle »

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de création d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.